

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-40

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105521-AU-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Contrôle de gestion	N° 2025-40

Société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Energies (BME) - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Exercice 2022-2023 - Information en Conseil

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est l'actionnaire principal (à hauteur de 67,9%) de la société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Energies (BME), maison-mère du groupe BME.

Cette société, créée en 2017, exerce principalement une activité de promotion de l'amélioration de la sobriété et de l'efficacité énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables et des réseaux intelligents. Elle occupe, par ailleurs, une fonction support auprès de ses quatre filiales : Gaz de Bordeaux, Néomix, Régaz Bordeaux et Mixéner.

L'activité de BME

Le groupe BME s'est constitué sur la base de ses deux métiers historiques : la distribution et la fourniture de gaz naturel portés respectivement par Régaz-Bordeaux et Gaz de Bordeaux. Néanmoins, au cours de l'exercice 2022-2023, le groupe BME a poursuivi le développement de ses autres activités, œuvrant ainsi à accélérer la transition énergétique du territoire et la transformation concomitante des différentes activités d'énergéticien exercées au travers de ses filiales.

Vie sociale

La vie sociale sur l'exercice est conforme aux statuts de la société.

Relations contractuelles avec Bordeaux Métropole

Si BME n'a pas de relation contractuelle directe avec Bordeaux Métropole, en dehors du pacte d'actionnaire, plusieurs de ses filiales sont des concessionnaires de service public : les exploitants des réseaux de chaleur Hauts de Garonne Energies, Bordeaux Bègles Energies et Mérignac Centre Energies, ainsi que Régaz, concessionnaire de la distribution de gaz sur 22 des 28 communes de Bordeaux Métropole.

L'analyse financière de l'exercice 2022-2023 clos le 30/09/2023

Dénomination sociale	Bordeaux Métropole Energies (BME)				
Statut	SEML au capital de 139,1 M€, détenue à 67,90 % par Bordeaux Métropole				
Présidente	Mme Claudine BICHET				
Direction Général	M Philippe DENIS (révoqué à partir du 23/09/2024)				
Objet	- Sobriété et efficacité énergétique des bâtiments - Développement des énergies renouvelables et des réseaux intelligents				
Périmètre géographique	Bordeaux Métropole				
INDICATEURS FINANCIERS (Groupe)	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	2022-2023 En valeur	2022-2023 En %
Chiffre d'affaires	561 429 K€	864 814 K€	1 361 550 K€	496 736 K€	57,4%
Résultat Net	7 514 K€	21 808 K€	24 614 K€	2 806 K€	12,9%
Capitaux Propres	121 040 K€	152 653 K€	175 063 K€	22 410 K€	14,7%

Le chiffre d'affaires est en progression constante depuis 2021, principalement en raison de l'augmentation des prix du gaz, conduisant à une hausse des recettes pour BME issue des ventes d'énergie. Les autres produits d'exploitation ont connu une forte augmentation au cours de l'exercice, en partie en raison des subventions d'exploitation versées par l'État pour un montant de 110 M€ dans le cadre du bouclier tarifaire, qui a pris fin en juin 2023. Ces subventions ont été versées pour compenser, en partie, les impacts du maintien des tarifs réglementés appliqués aux clients et qui ont coûté à Gaz de Bordeaux 131 M€.

Bien que BME ait enregistré d'excellents résultats sur les deux derniers exercices, les dividendes versés aux actionnaires n'ont pas suivi cette dynamique. Cela s'explique par une stratégie de renforcement des fonds propres de garantir une solidité financière pour faire face à ses engagements et en prévision d'importants besoins d'investissement.

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que Bordeaux Métropole est actionnaire de la SEML BME et que, dans ce contexte, il est nécessaire de présenter chaque année au conseil de Bordeaux Métropole le rapport des administrateurs représentant Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de BME

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------